

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 02/2020

Demande de crédit pour la réfection du revêtement bitumineux de la partie inférieure de la route de Nant et remplacement de l'infrastructure d'éclairage public sur la route de Nant et le chemin de Bon Vallon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La route de Nant s'étend de la route de Fenil en direction de l'hôpital de Nant. Cette route peut être subdivisée en deux parties, la partie supérieure allant de la route de Châtillon au chemin de la Côte Rouge et la partie inférieure allant de la route de Fenil à la route de Châtillon. C'est de cette dernière partie que le présent préavis traite.

La partie inférieure de la route de Nant présente des signes d'usure avancés au niveau du tapis bitumineux. On constate un phénomène de reptation du tapis bitumineux (glissement de la couche d'usure sur les couches de base). Au même titre qu'un tapis de salon qui glisserait sur un parquet, ce phénomène provoque des vagues sur la surface de la route, diminuant l'adhérence des véhicules en montée comme en descente et rendant la route dangereuse et peu confortable à rouler. La forte pente de la route, la circulation des bus VMCV et probablement l'utilisation de mauvais produits bitumineux non adaptés aux spécificités de la route expliquent cette usure.

En 2020, la dernière étape de la campagne de réfection des chemins agricoles se déroulera au chemin de Bon Vallon dont le débouché se situe au centre du tronçon de la route de Nant qui nous intéresse. La Municipalité a jugé judicieux de grouper les interventions sur les deux chemins voisins afin de limiter les nuisances inhérentes à un chantier sur l'année 2020. De plus, elle a pu négocier les prix avec l'entreprise déjà soumissionnaire pour le chemin de Bon Vallon.

Une analyse visuelle de la route par le bureau technique et une entreprise spécialisée dans la pose de revêtement bitumineux révèle que les couches de fondation de la route (superstructure routière) sont en bon état et que la portance de celle-ci n'est pas remise en cause. Seul le tapis présente des faiblesses. D'un point de vue technique il est souhaitable de le remplacer dans un bref délai afin que l'eau ne s'infiltre pas entre les couches de bitume et péjore ainsi la qualité de la superstructure routière. Il est donc recommandé de raboter le tapis bitumineux existant et de poser un nouveau tapis sur la superstructure existante.

Dans un souci d'optimisation des infrastructures d'éclairage public, la Municipalité souhaite également profiter des travaux pour effectuer le remplacement des câbles, des mâts et des luminaires du chemin. Les luminaires choisis sont de types LED.

Le préavis pour la 1^{ère} étape de remise en état des chemins agricoles type AF comprenant le chemin de Bon Vallon, tenait compte uniquement de la réfection routière, qui est subventionnée par le canton. Or, le chemin de Bon Vallon est équipé d'un éclairage public. Tout comme la route de Nant,

les infrastructures d'éclairage public de ce chemin sont obsolètes et la Municipalité souhaite profiter des travaux prévus sur la route pour les réfectionner.

Les autres services industriels ont été contactés et à ce jour n'ont pas émis de souhait de participer aux travaux.

2. Objet du présent préavis

Il est proposé aujourd'hui la réfection du tapis bitumineux de la partie inférieure de la route de Nant ainsi que le remplacement des infrastructures d'éclairage public le long de cette même route, ainsi que le long du chemin de Bon Vallon.

Descriptif du projet :

- o La surface de route concernée par les travaux représente une surface de 2'000 m².
- o Le tapis bitumineux existant de cette surface sera raboté sur une épaisseur de 3,5 cm.
- o Les fontes de voirie (regards de visite, grilles de route), seront ajustées et remplacées si leur état est jugé mauvais.
- o La superstructure routière sera nettoyée avant l'application d'une couche de collage et la pose du nouveau tapis bitumineux.
- o Le revêtement choisi est de type AC MR 11 et l'épaisseur posée sera de 3,5 cm, il correspond aux contraintes que subit cette route.

Avant la pose du revêtement définitif, les travaux de remplacement de l'infrastructure d'éclairage public seront réalisés. Ces travaux comprennent une fouille longitudinale pour la pose d'un nouveau tube d'alimentation sur une longueur d'environ 260 mètres sur la route de Nant et de quelques 450 mètres au chemin de Bon Vallon. Les socles ainsi que les mâts et luminaires seront remplacés par du matériel répondant aux nouvelles exigences en matière d'éclairage public et d'économie d'énergie.

3. Travaux de génie civil – Aménagement de la place

L'aménagement des places nécessite des travaux de génie civil, notamment l'assainissement, les terrassements et le revêtement. Sur la base de soumissions rentrées, les chapitres et coûts sont les suivants :

Génie civil, et éclairage public

Infrastructure routière	CHF	69'089.55
Eclairage public	CHF	132'471.00
Total des travaux de Génie civil	CHF	201'560.55

4. Fourniture et pose du matériel d'éclairage public

Luminaires et mât, socles, câblage et raccordement,
selon offre de la Romande Energie

Total fourniture éclairage public	CHF	65'776.70
--	------------	------------------

5. Récapitulation des coûts

Travaux de Génie civil	CHF	201'560.55
Fourniture éclairage public	CHF	65'776.70
Divers et imprévus 10 %	CHF	26'733.70
Total	CHF	294'070.95

Montant arrondi à

CHF 295'000.00

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad'hoc chargées d'étudier cet objet,

d e c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement bitumineux de la partie inférieure de la route de Nant et remplacement de l'infrastructure d'éclairage public, pour un montant total de CHF 295'000.00 ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 295'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme maximale de CHF 295'000.00 afin d'amortir cet investissement.



Annexe : plan de situation

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		22'000'000.00
Endettement au 30.12.2019		3'930'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	14'154'400.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 434'013.75	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.06.2019	- 11'749'785.50	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		1'970'600.75
Solde au plafond		16'099'399.25

